

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille seize, le seize novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-sept octobre, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
<i>Florence RODINGER</i> Ernest CANDELA <i>Jean-Christophe LORIC</i>	Philippe VARLET <i>Stéphane DECAYEUX</i> <i>Olivier JARDE</i>	Philippe COCQ James HECQUET Jean-Claude LECLABART

Le quorum est atteint avec 5 délégués présents, le Bureau peut donc valablement délibérer.
Monsieur Philippe COCQ est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

I – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Décision modificative n°2 de l'exercice 2016 – le projet de décision modificative qui sera présenté au Comité syndical le 21 novembre 2016 permet d'affiner l'affectation des crédits selon les besoins pour la fin de l'exercice. Il s'agit principalement de répondre aux demandes des collectivités concernant l'acquisition de matériels pour les ENT dans le cadre du groupement de commandes dédié.
- Débat d'orientation budgétaire 2017 – les membres du Bureau examinent les principales orientations budgétaires à prendre en compte pour l'exercice 2017.
 - Concernant les projets liés à l'aménagement numérique, il s'agira d'adopter le nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme et son programme opérationnel avec les demandes de financement correspondantes, notamment auprès du FSN.
 - Concernant les services, le syndicat mixte doit acheter le Data center et préparer la mise en œuvre du service d'archivage électronique. Les principaux membres impliqués au démarrage de ce projet sont le Département et Amiens Métropole.
- Rapport d'exploitation 2015 remis par Tutor Somme – Le présent rapport a été étudié par la société IDATE dans le cadre du marché de contrôle de la DSP. Les principaux éléments ont été présentés lors du Comité de suivi de la DSP qui s'est réuni le 5 octobre 2016.
- Adhésion à l'association DECLIC – réseau d'échange d'information entre structures d'aide informatique départementales, la cotisation 2016 s'élève à 1000€.

Les principaux objectifs de cette association sont :

- de faciliter le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles entre les techniciens travaillant dans des structures publiques de mutualisation informatique ;
- de faciliter la réalisation de projets de mutualisation entre les dites structures au travers, par exemple, de démarches de réflexion ou de conception concertées d'outils ou de plateformes « mutualisables » ou l'aide à la constitution de groupement de commandes ;

- de concourir à la reconnaissance par les décideurs publics aux échelons locaux et surtout nationaux de l'intérêt effectif de ces dites structures en particulier en animant un observatoire de la mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.

- Révision des statuts et du règlement intérieur – la Commission dédiée s'est réunie le 8 septembre et le 19 octobre afin d'examiner les dispositions à réviser. Les principales modifications portent sur l'intégration de la Région Hauts de France en tant que membre associé avec voix consultative et de nouvelles modalités de représentation des EPCI afin de tenir compte des fusions qui interviendront en 2017.

La séance est levée à 18h30.